ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

DEMANDE D'AFFECTATION ANNÉE 2021 – 2022

☐ Collège
☐ Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)
☐ Lycée professionnel (LP)

Pièces à joindre : ☐ Justificatif de domicile pour les collèges, LEGT et LP
☐ Bulletins de notes année en cours pour les LEGT et LP
☐ Décision d'orientation pour les LEGT et LP

ÉLÈVE	SCOLARITE EN COURS	SCOLARITE ANTERIEURE
NOM :	Établissement fréquenté en 2020-2021 :	Établissement fréquenté en 2019-2020 :
Prénom :	Nom :	Nom :
Date de naissance :	Ville :	Ville :
Sexe : ☐ F ☐ M	Classe :	Classe :

RESPONSABLE 1

☐Représentant légal	☐Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève :	

Nom :	**Adresse actuelle :**
Prénom :	
Tél :	**Si changement, adresse future (à compter de):**
Courriel :	
	Date et signature :

RESPONSABLE 2

☐Représentant légal	☐Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève :	

Nom :	**Adresse actuelle :**
Prénom :	
Tél :	**Si changement, adresse future (à compter de):**
Courriel :	
	Date et signature :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOLLICITE

Nom : Ville :

Classe : A compter du :

Langues et options
LV1 ou A : LV2 ou B : Option :

3 enseignements de spécialité pour la 1ère ou 2 enseignements pour la terminale générale :

MOTIFS DE LA DEMANDE – cocher le ou les motifs et **joindre les pièces justificatives demandées qui sont entre parenthèses** :

☐ Déménagement (**justificatif du nouveau domicile obligatoire**)

- **Motif de la demande de dérogation (à renseigner quand l'établissement demandé n'est pas celui du secteur)** *selon l'Article D211-11 du code de l'éducation : « Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par l'inspecteur d'académie » sur la base des motifs suivants :*

01 - ☐ élève en situation de handicap (joindre la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie)
02 - ☐ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (certificat médical)

03 - ☐ élève boursier sur critères sociaux (joindre la notification 2020-2021 – l'avis d'imposition 2021 de la famille ou de chacun des parents ou situation déclarative)
04 - ☐ élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (certificat de scolarité)
05 - ☐ élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (justificatif de domicile)
06 - ☐ élève devant suivre un parcours scolaire particulier [continuité linguistique, sportif de haut niveau] (à justifier)
07 - ☐ autre motif (à préciser) :

Documents à retourner en 1 seul envoi (tout dossier incomplet ne sera pas examiné) à ce.ia64-scol@ac-bordeaux.fr ou à la DSDEN 64, Service scolarité-affectations, 2 place d'Espagne, 64038 PAU

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier de demande d'affectation

Toute falsification de document est passible de poursuite

⇨ **Documents administratifs :**

☐ Photocopie d'un des justificatifs de domicile, au nom du représentant légal chez lequel l'élève vit

- avis de taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non imposition,
- facture de gaz ou d'électricité de moins de 3 mois,
- quittance de loyer,
- actes notariés d'achat immobilier,
- relevé de prestation CAF.

Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats meublés, de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont plus acceptés.

☐ **En cas de divorce :** photocopie du jugement fixant le lieu de résidence de l'élève,

☐ **En cas de garde alternée ou parents séparés** : une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,

☐ **En cas de garde confiée à un tuteur ou une tutrice** : décision du Juge aux affaires familiales,

☐ Éventuellement, la délégation parentale délivrée par le Juge aux affaires familiales.

Les justificatifs doivent apporter la preuve de la résidence de l'élève chez le représentant légal, à l'adresse mentionnée, qui peut-être :

- le père et la mère,
- le père ou la mère en cas de famille mono parentale,
- le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation (lieu de résidence fixée par le Juge aux affaires familiales),
- le tuteur ou la tutrice, suite à une décision du Juge aux affaires familiales.

⇨ **Documents scolaires :**

☐ Les bulletins trimestriels ou semestriels dont celui du 3ème trimestre ou 2ème semestre avec la **décision d'orientation** du chef d'établissement en 3ème et 2nde pour les séries de 1ère

☐ Certificat de scolarité délivré par l'établissement fréquenté pour les entrées en collège en cours de cycle (5ème, 4ème, 3ème),

☐ Les 3 bulletins trimestriels ou les 2 semestriels pour les entrées en terminale et résultats du baccalauréat pour les redoublements,

☐ Attestation du chef d'établissement de la réalisation des stages de période de formation en milieu professionnel (PFMP) pour la voie professionnelle.

Les dossiers complets sont à adresser selon les indications mentionnées sur le dossier.